

## 1. PRIORITE A LA SECURITE

Vu votre implication déterminée sur la sécurité dans la réponse du mois dernier, nous voulons savoir où en est-on des recyclages risques chimiques qui ont débuté semble t-il cet été, et des exercices sur site. Nous vous rappelons que le risque n'a jamais été aussi élevé sur la zone, et qu'il est de votre responsabilité de maintenir à niveau TOUS les salariés, précaires y compris... et pas seulement en vous dédouanant de vos obligations avec un QCM informatisé.

Les recyclages à la formation « risques chimiques » sont dispensés régulièrement depuis le début de l'année (53 sessions ont été dispensées depuis le début de l'année, la première session a eu lieu le 3 janvier 2011).

Le recyclage à la formation « risques chimiques » se fait en salle, avec un formateur, il n'y a pas de QCM informatisé. Le seul QCM informatisé en lien avec le risque chimique concerne la sensibilisation aux nouveaux pictogrammes de sécurité qui est une formation en e-learning destinée aux salariés de Freescale qui n'auront pas de recyclage à la formation « risques chimiques » à court terme.

## 2. INFORMATION DES SALARIES EN VU DE L'ARRET D'ACTIVITE

- a) Indépendamment du questionnaire de mobilité, comment et dans quel délai précédent les notifications allez-vous annoncer la fin de l'activité de production ?
- b) Allez-vous envoyer un courrier individualisé aux salariés pour les avertir ?
- c) Quel que soit le moyen d'information retenu, quel sera son contenu ?
- d) Les salariés dont le poste va être supprimé feront-ils l'objet de cette information ?
- e) Tout autre salarié susceptible d'être licencié dans le cadre du PSE même si son service ne dépend pas directement de l'activité de Toulouse Fab fera-t-il l'objet de cette information ?

Lors de Com Meeting organisés sur chaque équipe, Denis Blanc a informé les salariés qu'une communication sera faite en temps utiles aux salariés concernés. Le mode de communication n'est à ce jour pas défini.

## 3. SUIVI DES MISSIONS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

- a) Nous vous demandons de nous communiquer des tableaux récapitulatifs mensuels faisant le point des missions de travail temporaire, sur le modèle de celui communiqué au DP de juin 2011, indiquant le motif de recours utilisé et l'effectif concerné mois par mois à partir de janvier 2010 et jusqu'au dernier mois complet.
- b) Quel est actuellement le terme le plus avancé des missions et combien de personnes concerne-t-il ?

Il n'y a jamais eu de suivi mensuel concernant les intérimaires. Par contre en CE une situation trimestrielle de l'emploi est présentée.

Le terme le plus avancé est à fin juin 2012, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer le nombre de personnes concernées à ce jour.

#### **4. CAFETERIA**

Où en êtes-vous des estimations des temps, nombres et services que vous deviez faire ce mois-ci, en réponse du mois dernier? Est-ce que vos décomptes vont enfin améliorer la qualité générale de la cafeteria qui a atteint des records de médiocrité sur toutes les équipes autre que le midi? Au vu du nombre d'intérimaires présents il nous paraît totalement absurde que vous continuez à minimiser le problème et à approuver ce type de gestion depuis 2 ans.

**Le nombre de repas servis en nuit week-end sont en moyenne de 72 par service**

**Pour exemple :**

**Vendredi 23 nuit : 67 repas servis**

**Samedi 24 nuit : 69 repas servis**

**Dimanche 24 nuit : 78 repas servis**

**La nuit du 17 au 18 septembre, 72 personnes ont pris leur repas. Les passages sont restés fluides pendant toute la durée du service.**

**La plus longue attente qui a été de 3 mn 40 (temps entre l'arrivée au plat chaud et l'encaissement). Cela s'est passé au moment d'une grande affluence et au même moment 2 convives successifs ont payé une recharge de badge et un troisième est repassé en caisse pour payer un supplément boisson.**

#### **5. CONGE DE RECLASSEMENT**

Quel est le fonctionnement du congé de reclassement en ce qui concerne les cotisations retraites ?

Les cotisations pour nos retraites complémentaires sont-elles payées pendant le congé de reclassement ?

**Lorsque la durée du congé de reclassement n'excède pas la durée de préavis, les rémunérations versées entrent normalement dans l'assiette de cotisations sociales, le salarié acquérant donc des droits des points retraite.**

**Lorsque la durée du congé excède celle du préavis, le préavis est suspendu et le salarié bénéficie d'une rémunération exonérée de cotisations sociales et à ce titre n'obtient pas de point concernant la retraite complémentaire.**

**FO a en ce sens demandé à la Direction d'engager des discussions pour permettre aux salariés d'obtenir des points retraite complémentaire au delà de la période de préavis.**

#### **6. FICHES D'EXPOSITION**

Quel est le calendrier d'envoi des fiches d'exposition ?

**Les attestations d'exposition sont envoyées aux salariés après leur départ de l'entreprise.**

#### **7. BUDGET FORMATIONS**

La somme allouée sur les 14000€ possibles est-elle hors-taxi ou TTC? Cela peut être important selon les devis ou conventions signées.

**Nous rappelons que tous projets de formation passent par la validation auprès de l'EPE.**

**La cellule de l'EPE est là afin de permettre aux salariés de travailler et réfléchir sur leur projet professionnel dans le cadre d'un repositionnement nécessaire due à la fermeture de la partie Fabrication du site de Freescale Toulouse.**

#### **8. VACCINS**

En automne traditionnellement l'infirmierie offre la possibilité de se faire vacciner contre la grippe. Qu'en est-il cette année ?

Est-ce que les intérimaires pourront en profiter ?

**La vaccination contre la grippe sera assurée par l'infirmierie. Un message a été envoyé invitant les gens qui le souhaitent à s'inscrire avant le 7 octobre auprès de l'infirmierie pour commander le nombre de vaccins nécessaires.**

**Les intérimaires pourront bénéficier de cette vaccination**

## **9. MUTUELLE**

Vous vous étiez engagés à ce que notre nouvelle mutuelle assure les mêmes prestations que notre précédente. Or les nombreux retours sur les problèmes de prise en charge se multiplient, la grande majorité des docteurs et services médicaux refusant le tiers payant de notre mutuelle (et même l'hôpital Purpan, carrément), contraignant les salariés à faire l'avance des frais.

- a) Comptez-vous faire pression sur cette mutuelle pour améliorer ces prises en charge ?
- b) Ou alors lancez un nouvel appel d'offre pour une autre mutuelle. Vu que la couverture s'étend au-delà de nos licenciements, il va être extrêmement difficile d'avancer les frais de santé en étant en baisse de revenus ou au chômage avec un prestataire aussi mal perçu.

**Nous vous informons que la commission de prévoyance se réunit le 19 octobre, ces sujets seront abordés à ce moment là.**

**En outre, une permanence Mercer aura lieu sur le site le 6 octobre 2011.**

## **10. NAO**

Au vu de la situation financière de l'entreprise, du travail important réalisé dans l'entreprise (8200 pièces/semaine et travail R&D), au vu de votre politique de gel des salaires depuis plusieurs années, les salariés vous demandent des augmentations de salaire dès le mois d'octobre 2011.

**Ce point sera abordé lors des NAO**

### **1. RENOUELEMENT DES BADGES**

Quels sont les critères d'usures (détérioration) pour le changement des badges ? Qui décide ?

**Le service sûreté décide des changements de badge en fonction de la fonctionnalité : puce qui fonctionne, nom et photo lisibles**

### **2. OBJETS PERSONNELS INTERDITS SUR SITE**

Nous vous demandons de communiquer la liste des objets personnels interdits d'entrer sur le site.

Pour quelle raison un ipad est interdit alors qu'un iphone est autorisé ?

Est-il pertinent d'interdire l'entrée des appareils photo quand la grande majorité des téléphones portables dispose de cette fonction, voire d'une caméra ?

Ne serait-il pas temps de revoir et reformuler ces règles en tenant compte des évolutions technologiques de ces 20 (!!!) dernières années ?

**Les objets personnels interdits sur le site sont les suivants : Appareils photos, ordinateurs perso, armes, boissons alcoolisées, tout équipement de production de sons susceptible d'empêcher l'audition des alarmes, tout échantillon de produit chimique (liquide, aérosol,...) sans accord EHS.**

**L'ipad est assimilé à un ordinateur personnel et dans ce cadre est interdit sur le site sans autorisation EHS.**

**La prise de photos sur le site est interdite (voir règlement intérieur). Le but premier d'un téléphone portable n'est pas de s'en servir pour faire des clichés alors que l'appareil photo n'a qu'une fonction.**

### **3. FERMETURE TECHNIQUE**

Avec ou sans fermeture technique de fin d'année, il serait socialement de bon ton de permettre aux salariés qui le souhaitent de pouvoir s'absenter.

Nous vous demandons de prendre les dispositions pour permettre aux salariés de pouvoir passer les veilles de Noël et 1er de l'an en famille.

**Ce point sera abordé en temps utile et communiqué en CE et DP**

### **4. NAO 2011**

Dans le cadre des NAO 2011 la direction s'est engagée à :

- Réflexion sur la création d'un observatoire hommes/femmes
- Étude sur la constitution d'un groupe projet sur le télétravail et d'un observatoire sur la dépendance.
- Promotion de l'accord Senior

Nous sommes prêts à participer, envisagez-vous de tenir vos engagements dans les derniers mois de 2011 ?

**La Direction tiendra ses engagements**

### **5. NAO 2012**

En raison de la possible poursuite de la production durant quelques semaines en 2012, nous vous demandons : soit d'avancer la date des NAO 2012 pour avoir un effet dès le 1er Janvier 2012 ; soit de reconduire les primes mensuelles 2011.

**Les partenaires sociaux seront invités aux NAO en temps utiles**